

LOUVAIN-LA-NEUVE – SPORT

Une zone de fitness extérieur, « une première en Belgique »

Les étudiants auront accès aux 11 agrès durant toute la journée

Le service des Sports de l'UCL est en train de finaliser son projet d'installation de 11 agrès permettant aux étudiants et riverains de faire du sport à tout moment de la journée. Selon le responsable, il s'agit d'une structure unique en Belgique.

Une zone fitness extérieure est sur le point d'être ouverte au public, autour du lac de Louvain-la-Neuve. C'est le service des sports de l'UCL qui est à la base de ce projet. Onze agrès permettront aux étudiants et riverains d'effectuer en tout 44 exercices. « Il y avait une réelle demande de la part du public. Les étudiants affiliés peuvent aller au Blocry et participer aux cours, mais les horaires ne sont pas toujours flexibles. Avec cette infrastructure, ils peuvent faire du sport avant de se rendre à leur cours, pendant la journée ou



L'une des structures métalliques présente près du lac. © C.V.

« Dans de nombreux pays, ce système est déjà bien utilisé. Mais c'est une structure unique en Belgique. Nous avons annoncé la nouvelle sur Facebook et les gens nous posaient des questions. Ils sont enthousiastes. Ce projet répond donc bien à une demande. Surtout qu'il y a énormément de sportifs à Louvain-la-Neuve », poursuit-il. Il sera notamment possible de faire des flexions, pompes, abdominaux ou encore des tractions.

Le choix de l'emplacement, le lac de Louvain-la-Neuve, est stratégique. « La visibilité est très

bonne. Il y a d'ailleurs de nombreuses personnes qui effectuent leur jogging à cet endroit. En plus, le cadre est magnifique, face au lac, et légèrement en hauteur. »

LE RESPECT DE VIGUEUR

D'un autre côté, c'est également le lieu choisi pour faire la fête. « C'est un peu éloigné, mais effectivement. Ces structures en métal sont très résistantes et solides. Je compte évidemment sur le respect des gens pour ne pas les abîmer. »

Le coût de cette nouveauté

s'élève à plus de 10.000 euros. « En plus, nous avons reçu de l'aide de la part de l'ADPI (Administration du Patrimoine Immobilier et des Infrastructures, Ndlr). Ils ont réalisé les trous et coulé la dalle de béton », précise Kevin Weber. Des copeaux vont encore être installés aux abords des structures.

« Nous sommes très satisfaits et fiers. Les étudiants seront contents et c'est également un petit cadeau que nous faisons aux habitants de Louvain-la-Neuve », conclut-il. ●

P.B.

BRABANT WALLON – MOBILITÉ

Favoriser le covoiturage via une base de données



Tous les acteurs se sont groupés pour l'opération. © T.W.

Dans le cadre de la semaine de la mobilité et du covoiturage, la Province du Brabant wallon a décidé de mettre en avant les alternatives à l'usage individuel de la voiture. « Le covoiturage est une solution pour désengorger les axes et une manière de diminuer la pollution. En outre, c'est un moyen de rencontrer l'autre », précise le député provincial Marc Bastin.

Ainsi, une base de données de covoiturage commune aux entreprises du zoning de Wavre a été mise sur pied par Commu, avec le soutien de l'Alliance Centre BW. « Commu permet de créer une base de données propre à chaque entreprise. Ensuite, les sociétés sont connectées entre elles », précise Anne-Claire Vanfleteren, à l'initiative de la plate-forme. Ainsi, les possibilités sont plus larges de trouver des opportunités de covoiturage. « Plusieurs dizaines d'entreprises en Flandre et en Wallonie ont rejoint le système. À Wavre Nord, les grandes entreprises comme GSK sont connectées aux plus petites. »

L'Alliance Centre BW, qui regroupe 320 entreprises, soutient le projet en offrant des abonnements au service. « Nous avons créé une cellule mobilité pour réfléchir aux problématiques et proposer des solutions concrètes à nos membres », souligne Véronique Forget, responsable de la structure. « Se fédérer avec des grandes entreprises permet de booster le covoiturage », ajoute Benoît Minet, responsable de la cellule mobilité à l'Union wallonne des entreprises, ayant décidé elle aussi de soutenir le projet.

Et Benoît Minet de préciser les avantages du partage des voitures. « Si 25% des gens optaient pour le covoiturage en Belgique, il n'y aurait presque plus de bouchons sur

les routes et si 50% choisissaient cette solution, il n'y en aurait plus du tout. »

UN RETOUR PAYÉ, AU CAS OÙ...

Certaines initiatives favorisent déjà le covoiturage. « Des incitations sont mis en place dans les entreprises comme des places réservées ou un engagement de l'entreprise à payer le retour du travailleur s'il ne trouve pas de solution de covoiturage. »

C'est le cas de la Province ou encore de GSK. Hélène et Florence ont d'ailleurs opté pour le covoiturage depuis deux ans : « On se sent soutenus par notre employeur et les trajets passent beaucoup plus vite ensemble », confient les deux employées de la Province.

À noter aussi que des animations sont mises sur pied dans le cadre de la semaine de la mobilité pour récompenser les utilisateurs des parkings de covoiturage installés dans les Parcs d'Activité Économique. Une action aura lieu à Haut-Ittre et Louvain-la-Neuve jeudi matin, avec des déjeuners offerts aux utilisateurs. ●

T.W.



Des actions menées. © T.W.

COMMERCE

LIDL rêve de la cité du Lion... mais l'inverse n'est pas vrai

LIDL aimerait investir la cité du Lion, en lieu et place du magasin Cuir N°1, le long de la chaussée de Bruxelles. Une idée à laquelle n'adhère pas tout à fait la Commune. Ce mardi matin, Cédric Tumelaire, échevin de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable, s'est rendu à une audition de l'Observatoire du commerce pour défendre le point de vue communal. « LIDL veut favoriser la mixité commerciale et répondre à un besoin. Le groupe prétend qu'il y a une sous-offre en alimentaire, le manque de distribution de proximité et prétend vouloir éviter la rupture d'approvisionnement », explique Cédric Tumelaire, surpris par de tels arguments.

Selon lui, la réalité est tout autre. Actuellement, Waterloo compte en effet 14 enseignes alimentaires. « Nous observons une saturation de l'alimentaire. La mixité sociale est déjà présente et des magasins alimentaires existent aussi à proximité de la commune. »

PAS DE SOUS-OFFRE

Pour justifier ses propos, LIDL se base sur le schéma régional de développement du commerce où il est effectivement question d'une « forte sous-offre » à Waterloo. Mais Cédric Tumelaire de préciser : « Ici, quand le schéma régional parle de Waterloo, il désigne une zone



LIDL souhaite remplacer Cuir N°1. © Google Street View

bien plus large, comprenant Braine-l'Alleud, Ittre, Braine-le-Château, Lasne, Genappe et Villers-la-Ville. Il y a donc certainement des besoins, mais plutôt dans les communes voisines... »

La cité du Lion ne voit pas non plus l'intérêt d'un nouveau supermarché étant donné que sa population tend à se stabiliser : « On tourne autour des 29.000 habitants. Et rien ne laisse présager une explosion de la population dans les années à venir », souligne l'échevin.

Cédric Tumelaire a également abordé la question de l'urbanisme et de la mobilité. « Nous

n'avons pas la même vision en termes d'aménagement. Nous voudrions remettre un peu de verdure à l'entrée de la ville. Y installer un LIDL va à l'encontre de cette idée. » Au niveau de la mobilité et de la sécurité, « rien n'a été proposé par LIDL. Ils prétendent attendre que le MET (ministère de l'équipement et des transports, Ndlr) rende son avis », commente-t-il.

Enfin, l'échevin démonte un dernier argument de LIDL : « Ils prétendent qu'ils engageront 26 personnes locales peu qualifiées. Or, Waterloo et Rhodes-Saint-Genèse se caractérisent par leurs

hauts revenus. Le personnel viendra donc d'autres régions. Ce qui créera trafic et problème de parking! »

Suite à l'entretien de ce mardi matin, l'Observatoire du commerce devra également remettre un avis. Quatre critères devront être pris en considération : la protection du consommateur, la politique sociale, la protection de l'environnement urbain et la mobilité durable. Une fois les différents avis rendus, ce sera au fonctionnaire des implantations commerciales de trancher. ●

S.B.

WATERLOO – RÉNOVATION

Première demande de permis de Redevco pour le Carrefour

La société Redevco vient d'introduire une demande de permis unique pour la construction d'un rond-point sur la Chaussée de Charleroi (N5), à savoir entre le MediaMarkt et l'hypermarché Carrefour.

Rappelons que Redevco entend étendre et rénover le site où se trouve l'hypermarché Carrefour par : l'ajout d'un Brico PlanIt (11.327m²) avec drive-in (1.943m²), d'un « Auto 5 » (1.073m²) et de trois petites boutiques en façade avant du magasin « Carrefour » existant ; la rénovation des façades du bâtiment « Carrefour - Lunch Garden -



Au Carrefour. © Photo News

Sports Direct » ; la construction d'un parking souterrain abritant 561 emplacements et l'aménagement du parking existant et ses abords. La demande sera soumise à l'enquête publique à partir du 3 octobre. ●